



PHOTO
Coller ici
votre
photo

CONTRAT D'INSCRIPTION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Téléphone(s) :

Courriel :

Date de Naissance : Lieu de Naissance :

Niveau d'Études : Série/Domaine :

Établissement : Ville :

Téléphone du Père : Téléphone de la Mère :

Courriel du Père : Courriel de la Mère :

Profession du Père : Profession de la Mère :

Comment avez-vous connu **CLIMAX** ?

Internet : Salon :

Relations : Envoi de brochure :

Presse : Autre :

SESSION CHOISIE

Du dimanche 28 octobre au mercredi 31 octobre 2018

ou

Du mercredi 2 janvier au samedi 5 janvier 2019

Paiement de 495 € par :

Chèque (x1)

Chèques (x3)

Virement

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

En contrepartie des formations assurées par **CLIMAX**, l'élève s'engage à respecter scrupuleusement le Règlement intérieur, à régler l'intégralité des sommes dues et à agir constamment pour son bien propre et celui de **CLIMAX**.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont inclus dans les tarifs proposés. Ils ne restent donc pas automatiquement acquis à **CLIMAX** et vous sont intégralement remboursés si votre candidature n'est pas retenue ou si vous pouvez faire valoir un cas d'annulation tel que décrit dans ces Conditions Générales d'Inscription.

DROIT DE RETRACTATION

A compter la date de signature portée sur votre Contrat d'inscription valant demande d'inscription, vous disposez, en application des dispositions de l'article L121-21 du Code de la consommation, d'un délai de quatorze jours francs pour exercer votre droit de rétractation sans avoir à fournir de justifications quant à cette rétractation. Pour exercer votre droit de rétractation, vous devez, dans le délai prévu par l'article L121-21 du Code de la consommation, notifier à **CLIMAX** à l'adresse ci-dessus votre volonté de vous rétracter. Ce courrier doit être adressé par lettre recommandée avec accusé de réception uniquement, et être accompagné d'une enveloppe timbrée (100g.) libellée à votre adresse. Votre dossier d'inscription, ainsi que la somme versée, vous seront alors intégralement retournés sans qu'aucune pénalité ne puisse vous être réclamée. Passé le délai de rétractation fixé par l'article L-121-21 du Code de la consommation, aucune annulation ne pourra être prise en compte et l'intégralité des sommes versées restera acquise à **CLIMAX**.

ANNULATION D'UNE FORMATION

CLIMAX se réserve le droit, en cas d'inscriptions en nombre insuffisant, de supprimer une session en s'engageant à prévenir l'élève et ses parents au minimum une semaine avant le début de ladite session. Si aucune solution de remplacement ne pouvait alors être envisagée pour que l'élève suive une formation similaire, le dossier d'inscription et la somme versée seraient intégralement retournés à l'adresse de domiciliation.

CLIMAX ne saurait être tenu responsable de l'impossibilité ou de la difficulté pour un élève de suivre une formation proposée du fait de conditions météorologiques défavorables, de manifestations, de grèves ou de tout autre événement strictement indépendant de la volonté de **CLIMAX**.

Si, en cas de non-respect du Règlement intérieur signé par l'élève et par un de ses parents lors de son inscription, un élève faisait l'objet, après un éventuel avertissement oral, d'une exclusion définitive, il n'aurait droit à aucun dédommagement financier et encourrait, suivant les fautes commises, des poursuites judiciaires.

En cas d'abandon volontaire de l'élève, aucun remboursement ne sera effectué, toute session commencée étant due.

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales d'Inscription ci-dessus et les accepte intégralement.

Fait à : Le :

Signature du Directeur
CLIMAX

Signature de l'élève
précédée de la mention
« Lu et approuvé »

Signature du répondant financier
précédée de la mention
« Lu et approuvé »

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Règlement intérieur suivant a pour but de permettre aux élèves de suivre leurs formations dans un environnement respectueux, serein et bénéfique par le biais du strict respect par tous de règles indispensables au bon fonctionnement de **CLIMAX**. Ces règles sont les suivantes :

Article 1 – Les élèves doivent impérativement respecter en permanence le personnel, le Directeur, les Professeurs, l'ensemble des élèves et toutes personnes présentes dans les locaux de **CLIMAX**. Ils doivent faire preuve d'un comportement décent et responsable à l'égard de quiconque et à tout moment, y compris pendant les pauses afin de ne pas perturber les autres cours. Quiconque ne respecterait pas cette obligation serait sanctionné, comme mentionné à l'article 17.

Article 2 – Les élèves doivent impérativement respecter les locaux et le matériel utilisé dans le cadre de leurs formations. Ils doivent, par leur attitude responsable et constante, veiller au bon état et à la propreté des locaux, des salles de cours et du matériel pédagogique. Toute dégradation volontaire du matériel, des ouvrages ou des locaux de **CLIMAX** entraînera un remboursement du préjudice causé et une sanction, comme mentionné à l'article 17.

Article 3 – Les élèves doivent impérativement respecter le voisinage, à l'intérieur comme à l'extérieur du bâtiment. Par leur conduite et par leur attitude, ils ne doivent aucunement perturber le quotidien des personnes présentes aux abords. En particulier lors des pauses, les élèves doivent absolument respecter le calme et la tranquillité des lieux (couloirs, ascenseurs, toilettes, entrée...). Tout manquement à cette règle sera sanctionné, comme mentionné à l'article 17.

Article 4 – Tout élève inscrit s'engage à suivre l'intégralité des enseignements de sa formation. Dans son propre intérêt, sa présence à tous les cours de son emploi du temps est obligatoire. Un manque d'assiduité entraînera une sanction, comme mentionné à l'article 17.

Article 5 – En cas d'absence exceptionnelle prévisible, l'élève doit prévenir au plus tôt le secrétariat en fournissant la raison de cette absence. Il devra faire en sorte de rattraper le contenu du cours manqué. Toute absence non prévenue ni excusée fera l'objet d'un rappel à l'ordre, avant une éventuelle exclusion, comme mentionné à l'article 17.

Article 6 – Les élèves doivent arriver à l'heure à tous leurs cours. En cas de retard exceptionnel, l'élève doit justifier celui-ci auprès du secrétariat. Des retards répétés entraîneront l'exclusion de l'élève, comme mentionné à l'article 17.

Article 7 – Les élèves doivent impérativement éteindre leurs téléphones portables en entrant dans les locaux de **CLIMAX**. Ils ne doivent faire aucune utilisation, de quelle que nature que ce soit, de leur téléphone durant les enseignements. Tout manquement à cette règle sera sanctionné, comme mentionné à l'article 17.

Article 8 – Si l'élève apporte un ordinateur portable en classe, il doit s'en servir, sauf demande contraire du Professeur, uniquement pour prendre des notes liées au cours. Il ne doit pas en particulier utiliser son ordinateur pour naviguer sur Internet. Tout manquement à cette règle sera sanctionné, comme mentionné à l'article 17.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 9 – Conformément au décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006 et à l'arrêté du 22 janvier 2007 interdisant de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est strictement interdit de fumer dans les locaux de **CLIMAX**, sous peine de sanctions prévues à l'article 17. Tout acte volontaire de fumer à l'extérieur des locaux ne doit pas se faire à l'entrée du bâtiment. Les mégots doivent être jetés dans les bacs réservés à cet usage.

Article 10 – Il est strictement interdit de boire et de manger dans les salles durant les cours. La prise des repas y est néanmoins permise durant la pause déjeuner. L'apport et la consommation de boissons alcoolisées dans les locaux ne sont pas autorisés.

Article 11 – Tout accident ou incident survenu dans les locaux doit être immédiatement déclaré au secrétariat.

Article 12 – Les consignes d'incendie ainsi qu'un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux. Tout déclenchement injustifié du matériel d'incendie ou du dispositif d'alarme sera sanctionné, comme mentionné à l'article 17.

Article 13 – L'administration de **CLIMAX** décline toute responsabilité pour toutes détériorations, tous vols et toutes pertes d'objets personnels.

Article 14 – Tout signe distinctif ostentatoire, à caractère religieux ou politique, est pros crit. Toute activité de nature politique ou de prosélytisme est strictement interdite.

Article 15 – L'élève donne autorisation pour figurer sur des photographies et/ou des vidéos lors de prises de vue collectives.

Article 16 – Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 23 janvier 2006, relative à l'informatique et aux libertés, l'élève dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données nominatives le concernant. Si l'élève souhaite exercer ce droit, prière d'écrire à l'adresse suivante :

CLIMAX

7 rue Jean Mermoz. Entrée A
78000 Versailles

Article 17 – En cas de manquement à une ou à plusieurs de ces obligations, l'élève peut être convoqué par la direction pour un rappel à l'ordre, auquel peuvent être conviés les parents de l'élève fautif. Sans changement d'attitude de sa part après cette unique mise au point, l'élève sera définitivement exclu. Si le manquement est jugé grave par la direction (Cf. articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 12), l'élève peut être immédiatement exclu de façon définitive. Toute exclusion entraîne la résiliation du contrat. Aucun remboursement ne peut alors être exigé.

Nom et Prénom de l'élève :

J'ai pris connaissance de ce Règlement que j'approuve et je m'engage à le respecter intégralement.

Date : Signature de l'étudiant :

Nom et Prénom du père ou de la mère :

J'ai pris connaissance de ce Règlement que j'approuve et de l'engagement de mon enfant à le respecter intégralement.

Date : Signature du père ou de la mère :

QUESTIONNAIRE

Atelier « Confiance en soi »

Notez votre état de stress face aux études entre zéro et dix, sachant que zéro est le minimum et dix le maximum, en précisant quelles en sont les principales raisons (tout oublier, perdre ses moyens...)

.....
.....
.....

Évaluez votre capacité à vous faire confiance selon le même barème (zéro signifie que vous n'avez pas du tout confiance en vous et dix que rien ne vous arrête !), en précisant dans quelle situation vous avez le moins confiance en vous.

.....
.....
.....

Indiquez, si vous le souhaitez, un éventuel problème de santé.

.....
.....

Atelier « Organisation »

Quelles sont vos méthodes de travail ?

.....
.....
.....

Quels sont les points qui posent le plus de problèmes dans votre organisation ?

.....
.....
.....

Qu'avez-vous déjà fait pour rendre votre organisation plus efficace et que souhaiteriez-vous mettre en place pour optimiser votre travail ?

.....
.....
.....
.....

Atelier « Expression »

Rencontrez-vous des difficultés à vous exprimer ? Plutôt à l'écrit ou à l'oral (ou les deux) ?

.....
.....
.....

A quoi imputez-vous ces difficultés (timidité, « caractère », défaut de savoir-faire...) ?

.....
.....
.....

Qu'avez-vous déjà fait pour rendre votre organisation plus efficace et que souhaiteriez-vous mettre en place pour optimiser votre travail ?

.....
.....
.....
.....

Atelier « Orientation »

Avez-vous une idée d'orientation ? Si oui, quelle filière ou quel métier vous attire ? Pourquoi ?

.....
.....
.....

Quelles démarches avez-vous déjà accomplies pour votre orientation ?

.....
.....
.....

Quelles questions sur votre orientation n'a pas trouvé à ce jour de réponse ?

.....
.....
.....
.....